



Code d'éthique FQMHR

La FQMHR adhère au principe de responsabilisation des utilisateurs de circuit dans l'application et le respect des règles édictées dans le présent code. Les participants aux activités régies par la FQMHR sont soumis au présent code :

- 1- Les participants doivent faire preuve de respect envers les autres utilisateurs du circuit et ce, en tout temps;
- 2- Les participants sont tenus de s'enregistrer dès leurs arrivées sur le site, et doivent présenter la preuve de cet enregistrement sur demande d'un responsable. Les bracelets sont non transférables;
- 3- Les participants d'âge mineur doivent être accompagnés par un parent ou un tuteur légal. De plus ceux-ci doivent compléter et signer le formulaire intitulé « Consentement des parents et autres engagements pour le bénéfice du mineur » avant le début de l'activité;
- 4- Les participants doivent respecter l'environnement visuel et auditif des lieux. Ils doivent également disposer adéquatement de tous déchets, débris ou autres objets afin de maintenir la propreté du site;
- 5- Les participants doivent tenir leurs animaux de compagnie attachés en tout temps, et toujours les déplacer à l'aide d'une laisse. Chaque propriétaire est responsable de son animal, incluant la gestion appropriée de ses besoins;
- 6- Les participants acceptent et comprennent que la pratique du sport motorisé (Moto et VTT/Quad) est dangereuse et comporte des risques de blessure importante, et même mortelle;
- 7- Les participants sont responsables de leurs véhicules, et doivent s'assurer que ceux-ci soient conformes à l'ensemble des règlements en vigueur;
- 8- Les participants doivent avant chaque utilisation de leurs véhicules effectuer une vérification pré-conduite selon les techniques de vérification et d'entretien décrites dans le guide du propriétaire. Ils doivent s'assurer que la valve à essence est à la position « ouverte » avant de mettre le moteur en marche;
- 9- Les participants acceptent de soumettre leurs véhicules à une inspection technique, sur demande et en tout temps, par un responsable désigné à la conformité des véhicules;
- 10- Les participants doivent porter l'ensemble des équipements de protection prescrits sur le panneau « Équipements réglementaires obligatoires dans ce parc » et ce, en tout temps lors de la pratique sur le circuit;

- 11- Les participants doivent porter un casque en tout temps lors de tout déplacement aux commandes de leur véhicule sur l'ensemble du site (ex : aire de lavage ou autres);
- 12- Les participants de moins de 14 ans doivent se conformer aux conditions de restriction sur l'âge et la cylindrée lors de l'inscription;
- 13- Les participants ne doivent jamais et en aucun cas prêter leurs véhicules à des personnes non-autorisées qui ne sont pas enregistrées et/ou n'ont pas signé le consentement d'acceptation des risques;
- 14- Les participants doivent posséder la dextérité, les habiletés et les connaissances nécessaires pour opérer leurs véhicules de façon sécuritaire;
- 15- Les participants ne doivent jamais utiliser leurs véhicules si leurs capacités sont affaiblies par une fatigue excessive, par la consommation d'alcool ou de drogue;
- 16- Les participants ne doivent jamais prendre de passager sur leurs véhicules;
- 17- Les participants doivent respecter les zones d'entrées et de sorties du circuit;
- 18- Les participants doivent maintenir leurs véhicules à une vitesse raisonnable ou être engagés sur le 1^{er} rapport de vitesse à l'intérieur des puits et/ou des enclos;
- 19- Les participants doivent toujours effectuer un ou plusieurs tours de reconnaissance de la piste à basse vitesse afin de s'assurer de l'état actuel du circuit;
- 20- Les participants doivent respecter l'ensemble des règlements en vigueur, la signalisation sur le site et adopter une conduite sécuritaire sur le circuit;
- 21- Les participants doivent toujours faire le tour complet du circuit et ne jamais le traverser à angle droit;
- 22- Les participants doivent toujours garder la maîtrise de leur véhicule de façon à pouvoir freiner ou effectuer un virage d'urgence afin d'éviter un autre participant ou un obstacle;
- 23- Les participants doivent attendre et s'assurer que la voie est libre avant de poursuivre leur trajet à la suite d'une sortie de piste;
- 24- Les participants doivent retirer leurs véhicules de la piste si ceux-ci s'immobilisent et entravent le passage aux autres participants;
- 25- Les participants s'engagent à pratiquer le sport, conduire et pousser leurs véhicules seulement dans le sens du déroulement du circuit et dans les aires aménagées du circuit;
- 26- Les participants doivent apporter leur assistance à toute personne en difficulté sur le circuit, et s'assurer de signaler la situation aux autres pilotes qui s'approchent du lieu de l'incident
- 27- Les participants qui ont subi un accident ou qui sont témoins d'un accident ne doivent pas quitter les lieux sans s'être identifiés auprès d'un responsable;
- 28- Les participants doivent rapporter tout incident ou manquement au présent code au responsable du circuit;
- 29- Les participants qui ne respectent par le présent code seront avisés. En cas de récidive, les gens concernés seront expulsés sans aucun remboursement.

Soyez prudents et bonne saison!